



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Augmentation CSG et CRDS

Question écrite n° 45040

Texte de la question

Mme Valérie Beauvais appelle l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion sur l'augmentation de la CSG et de la CRDS, qui ont pour conséquence d'augmenter le revenu fiscal de référence et diminuer de ce fait le montant des retraites d'un grand nombre de Français. L'augmentation de ces taxes, destinées à financer la protection sociale en France et à résorber la dette de la sécurité sociale, fait peser sur les retraités une charge bien trop grande, de l'ordre de 3,80 % pour la CSG sur les plus petits revenus et de 0,50 % pour la CRDS. La prime inflation, qui augmente ponctuellement la retraite de certains, a bien évidemment été absorbée par l'augmentation de la CSG et de la CRDS sur l'année 2022. La suppression de la CSG et de la CRDS en 2021 pour certains retraités, suivie d'une augmentation de ces mêmes taxes pour l'année 2022 pour ces mêmes retraités n'est pas une politique louable. Dans ces conditions, elle lui demande ce que le Gouvernement compte mettre en œuvre pour alléger la charge qui pèse sur les retraités au travers de la CSG et de la CRDS.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Beauvais](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45040

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : [Travail, emploi et insertion](#)

Ministère attributaire : [Comptes publics](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 mars 2022](#), page 2058

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)